

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Portique de levage 22,000lb				
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
31026-141295/B		2015-0)2.	-26
Client Reference No N° de ré	férence du client			
31026-141295				
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$PV-940-66882	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۷N	ΛE
pv940.31026-141295				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2015-03-24				Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B. Specified H	erein - Précisé dans les p	résente	s	
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur
Hooper, Marlyn	•			940
Telephone No N° de téléphor	пе	FAX N	o.	- N° de FAX
(819) 956-2702 ()		(819)	(819) 956-3814	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service NATIONAL RESEARCH COU 75 BOUL.DE MORTAGNE BOUCHERVILLE Quebec J4B6Y4 Canada	es et construction:			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur			
Tolonhono No - Nº do tálánhono				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)	(type or print)			
Nom et titre de la personne autorisée à sign	er au nom du fournisseur/			
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



Solicitation No. - N° de l'invitation 31026-141295/B

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client 31026-141295

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page est blanche de façon intentionnelle.

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clause du guide des CCUA
- 6.12 Instructions pour l'expédition livraison à destination

Liste des annexes

Annexe A	Besoin / Base de paiement
Annexe B	Spécifications Obligatoires
Annexe C	Liste Complete des Directeurs

File No. - N° du dossier

pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940

pv94

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

31026-141295

Le besoin est décrit en détail sous « l'annexe A ».

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises</u> <u>d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

pv94031026-141295

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)

Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologique (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra. html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

Solicitation No. - N° de l'invitation 31026-141295/B Client Ref. No. - Nº de réf. du client 31026-141295

Amd. No. - No de la modif. File No. - Nº du dossier

pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées 1) provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à 2) double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.
- 3) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

Section I: Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements

3.1

	demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:
3.1.1	Installation
	L'installation et la mise en route doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.
	Veuillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée jours civils suivant la livraison et durera jours civils.
3.1.2	Formation
	Une formation sur place doit être assurée à tout au plus deux (2) utilisateurs (en français ou en anglais) sur l'utilisation et la maintenance du portique de levage et palan électrique. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.
	La formation sur place doit être offerte dans les jours civils suivant l'installation.
	Veuillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :
3.1.3	Service (Durant la période de garantie)
	L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique: un service de

3.1

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Veuillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission :

a)	L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

Solicitation No. - N° de l'invitation 31026-141295/B Client Ref. No. - N° de réf. du client 31026-141295

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

	b)	Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.		
	c)	Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approc'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.	prié,	
	d)	La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises de prix.		
3.1.4	Produ	s offerts		
		nissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (pr posantes qui font partie du système) :	éciser	
	Numér	fabricant : de modèle ou de la pièce : entation jointe : Oui () Non ()		
3.1.5	Lieu d	fabrication ou d'expédition		
	Le sou	nissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens :		
	Empla Code p	ement : ostal :		
3.1.6	Livrais	on		
	Bien que la livraison soit demandée pour le 31 août 2015 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant :			
3.1.7	7 Représentants			
		nissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 6.5.5, Représentants de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.	ec	
Section	n II : So	mission financière		
	(Bouch	nissionnaire doit indiquer des prix unitaires fermes, rendu droits acquittés (DDP) erville, Québec), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparémer port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus		
3.2.1	Fluctua	ion du taux de change		
	C3011	Fluctuation du taux de change 2013-11-06		

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 31026-141295/B Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client 31026-141295

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

3.

(OBLIGATOIRE)

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Confir	mez que	e vous avez lu e	t compris en cochant:	Oui :
Facteu	ırs d'éva	aluation		
1.	BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.			
2.	CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :			NIQUES
	a)	Pour les article	s définis par les spécifications :	
			ux soumissionnaires de faire des gatoires figurant dans la présent opui.	
	b)	Fourniture de la	a documentation technique à l'ap	ppui :
			ion technique concernant la mar a soumission à la date de clôture	
			ou des données techniques DO érifier si la soumission est confor gatoires.	
		Inclus:	Oui :	

CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 31026-141295/B Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client 31026-141295

Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

- 4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer voir Parti 5 Attestations.
- 5. Le soumissionnaire doit prouver qu'il a une certification selon les normes de la CSA ou des ULC (une photocopie du certificat suffira).

	(
	Inclus:	Oui :
6.		naire doit prouver qu'il a une certification selon les normes de la CSA photocopie du certificat suffira).
	Inclus:	Oui :
7.		naire doit fournir une liste détaillée de chacune des pièces de rechange de age et du palan électrique. (nom de la composante, # de pièce et
	Inclus:	Oui :

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDA (Boucherville, Québec) Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/N}^{\circ} \text{ VME}$

exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

5.1.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable

5.1.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5.1.2 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " l'annexe A ".

6.2.2 Installation

L'installation et la mise en route doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

6.2.3 Manuels

Une série complète de guides de l'utilisateur et de l'entretien, en anglais ou en français, doit être fournie avec chaque système.

Deux (2) copies papier des plans électriques devront être fournies à la livraison du portique de levage et du palan.

Les dessins techniques (dessins d'ensemble avec les dimensions hors-tout) devront être soumis au CNRC après attribution du contrat pour approbation avant de procéder à la fabrication du portique de levage.

6.2.4 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus deux (2) utilisateurs (en français ou en anglais) sur l'utilisation et la maintenance du portique de levage et palan électrique.

6.2.5 Service (Durant la période de garantie)

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Solicitation No. - Nº de l'invitation 31026-141295/B Client Ref. No. - Nº de réf. du client

31026-141295

Amd. No. - No de la modif.

File No. - Nº du dossier

pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 de 2010A (2014-11-27) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer: le paragraphe 9 en entier.

Insérer: Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera de vingt-quatre (24) mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'œuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlyn Hooper Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction des produits commerciaux et de consommation 11. rue Laurier 6A2, Phase III, Place du Portage Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 819-956-2702 Télécopieur : 819-956-3814

Courriel: marlyn.hooper@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation 31026-141295/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur

pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier 31026-141295 pv94031026-141295

Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement) 6.5.2

	Le responsable technique pour ce contrat est :				
	Nom: Téléphone : Télécopieur : Courriel :	-			
	travaux sont ex au contenu tech techniques ave changements à	technique nommé ci-des écutés dans le cadre du c nnique des travaux prévus c le responsable techniqu apporter à l'énoncé des t moyen d'une modification	contrat. Il est res s dans le contra e; cependant, c rravaux. Ces cha	sponsable de toutes les c t. On peut discuter des q elui-ci ne peut pas autori angements peuvent être	uestions liées uestions ser les effectués
6.5.3	Autorité des m	narchés de CNRC <i>(à rem</i>	plir au momen	t de l'attribution du cor	ntrat seulement)
	L'autorité des m	narchés de CNRC pour ce	e contrat est :		
		narchés CNRC est respor		tion des contrats du CNF	RC et pour
6.5.4	Compte Payable				
	Nom : Téléphone : Courriel :	Suzanne Breault 450-641-5008 suzanne.breault@cnrc-n	rc.gc.ca		
6.5.5	Représentant	de l'entrepreneur (rempl	lir)		
	Nom et numéro	de téléphone de la perso	nne responsab	le de ce qui suit :	
	Rensei	ignements généraux		Suivi de la livra	aison
	Nom : No de téléphon No de télécopie Courriel :	e: eur:		Nom : No de téléphone : No de télécopieur Courriel :	

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du guide des CCUA

C0100C	Vérification discrétionnaire -	
	biens et(ou) services commerciaux	2010-01-11
C2602C	Droits de douanes - CNR	2008-05-12
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

6.7 Instructions pour la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
 - (c) Les factures et les confirmations de commande peuvent être envoyées par courriel à l'adresse suivante:

suzanne.breault@cnrc-nrc.gc.ca

d) Pour faciliter le processus de paiement, l'entrepreneur doit préciser le numéro de contrat sur toutes les factures et tous les avis d'expédition. L'absence de ce numéro retardera le paiement ainsi que la date utilisée pour calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

File No. - N° du dossier

pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou, à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2014-11-27) les conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Besoin / Base de paiement;
- (d) Annexe B, Spécifications Obligatoires;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission).

6.11 Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements	2010-01-11
	du gouvernement	
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadier	n) 2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
G1005C	Assurances	2008-05-12

6.12 Instructions pour l'expédition

6.14.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

- Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
 - rendu droits acquittés (DDP) Boucherville, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No/N}^{\circ} \, \text{VME}$

ANNEXE A

BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a besoin de la fourniture et de l'installation d'un (1) portique de levage avec roues motrices orientables et d'un (1) palan électrique. Ce besoin comprend une formation sur place pour au plus deux (2) utilisateurs.

Des spécifications détaillées complètes figurent dans les documents relatifs à la demande de propositions.

La livraison doit avoir lieu au plus tard le 31 mars 2015 à Boucherville (Québec).

Description	Qty	Prix Unitaire Ferme
Portique de levage avec roues	1	\$
motrices orientables et palan		
électrique, y compris ce qui suit :		
un câble d'alimentation électrique		
flexible de 20 m de type SOOW		
600 volts, 3 phases, manuels		
techniques, deux copies des		
plans électriques, dessins		
techniques (dessins		
d'assemblage avec les		
dimensions hors-tout), liste des		
pièces de rechange, services		
(durant la période de garantie) et		
garantie de deux ans.		
installation, assemblage et mise	1	\$
en marche		
formation pour deux utilisateurs	1	\$

1.0

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

ANNEXE B

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR

Portique de Levage avec Roues Motrices Orientables et Palan Électrique

Fournisseurs doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphes, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

Spéci	fications techniques obligatoires
1.1	Type d'alimentation doit être électrique : 575 volts, 3 phases, 60 Hertz.
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.2	La capacité de levage doit être au minimum de 10 tonnes métrique (22 000 livres).
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.3	Le palan électrique peut-être à câble ou chaîne (avec panier dans ce dernier cas)
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.4	La couleur du portique de levage doit-être jaune brillant lustré RAL1026.
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.5	Toutes les composantes doivent être protégées contre la corrosion à l'aide d'une peinture de qualité industrielle qui convienne à l'application envisagée ou par un autre moyen reconnu dans l'industrie (e.g. placage). Les surfaces à peindre devront être préparées adéquatement (nettoyage, apprêt, etc.) et la peinture devra être appliquée conformément aux plus hauts standards de l'industrie.
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.6	Le système de contrôle ne doit avoir qu'une seule manette contrôlant à la fois le portique (déplacement et direction des roues) et le palan (montée et descente).
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.7	Le système de contrôle doit être simple et ergonomique
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.8	Le système de contrôle doit résister aux impacts possibles en service selon les meilleures pratiques de l'industrie.
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.9	Le système de contrôle doit-être de type radio fréquence ou câblé.
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :

2.0

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

1.10	Le système de contrôle doit comporter un bouton d'arrêt d'urgence.	
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
1.11 Les pneus ou roues : ils devront être non marquants, résistants aux huiles, endommager les surfaces et permettre de rouler à l'intérieur et à l'extérieur surface dure (asphalte ou béton).		
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
1.12	La fonction d'orientation des roues (direction assistée) doit inclure, mais sans s'y limiter mouvement de déplacement perpendiculaire et parallèle à la poutre principale, rotation sur place horaire et antihoraire par rapport au centre de la poutre. Toutes ces actions doivent être réalisables avec une charge suspendues de 10 000 kg	
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
1.13	Le portique de levage doit-être muni d'un support pour le rangement du câble d'alimentation électrique.	
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
1.14	La capacité de levage du palan électrique doit-être d'au moins 10 000kg (22000 lb)	
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
1.15	Le chariot de déplacement du palan peut-être à chaîne ou électrique avec une course minimale de +/- 0. 5 m par rapport au centre de la poutre maîtresse	
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
1.16	Le palan doit être à deux vitesses de monter/descente respectant les standards de l'industrie (environs 3 m/min. et 1 m/min. + ou5 m/min).	
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
Contra	aintos	
2.1	La largeur ne doit pas excéder 4.27m (168").	
2.1	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
2.2		
2.2	La largeur libre intérieure doit-être au minimum de 3.15m (124 po)	
0.0	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
2.3	La hauteur hors tout du portique ne doit pas excéder 4.42m (174 po)	
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	
2.4	La hauteur sous le crochet du palan doit-être au minimum de 3.2m (126 po)	
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :	

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

2.5	La profondeur de la structure doit être au maximum de 2.13m (84 po)
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 31026-141295/B Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client 31026-141295

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv94031026-141295

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

ANNEXE C

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position